

LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R76-2016-003

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2016

## Sommaire

#### **Préfecture Haute-Garonne**

R76-2016-01-06-001 - DRAAF - Arrêté subdélégation de signature Bruno Lion aux agents	
DRAAF LRMP (4 pages)	Page 3
R76-2016-01-06-002 - DRAAF - Décision subdélégation de signature Bruno Lion aux agents	
DRAAF FranceAgriMer (2 pages)	Page 8
R76-2016-01-04-024 - DREAL - Arrêté subdélégation signature du DREAL LRMP aux	
agents - niveau régional (4 pages)	Page 11
R76-2016-01-05-001 - SGAR - Arrêté délégation signature Bruno Lion DRAAF Adjoint (2	
pages)	Page 16
R76-2016-01-05-002 - SGAR - Arrêté délégation signature Bruno Lion DRAAF adjoint -	
FranceAgriMer (2 pages)	Page 19

R76-2016-01-06-001

# DRAAF - Arrêté subdélégation de signature Bruno Lion aux agents DRAAF LRMP

DRAAF - Arrêté portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

- signé par M. le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -



#### PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Secrétariat Général

Affaire suivie par: Rodolphe ANJARD

Téléphone: 05.61.10.61.19 Télécopie: 05.61.10.61.75

Courriel:

rodolphe.anjard@agriculture.gouv.fr

#### ARRÊTÉ Nº 2016-02/DRAAF

Portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant M. Pascal AUGIER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 nommant M. Bruno LION directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, établissant les missions et l'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2016, portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale et d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, à M. Pascal AUGIER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 janvier 2016, portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale et d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, à M. Bruno LION directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

#### ARRÊTE

#### SECTION I COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Article 1:

La délégation visée aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2016 sera donnée aux agents figurant à l'article 2, à l'effet de signer les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences.

Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, pour les missions figurant à l'article 4, § 1 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, exercées sous l'autorité directe du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'exception des actes précisés à l'article 4 :

- Madame Marie LARROUDÉ, ICPEF, cheffe du service régional des formations et du développement (SRFD) ;
- Monsieur Vincent DARMUZEY, ICPEF, chef du service régional d'information statistique, économique et territoriale (SRISET) ;

#### Article 2:

Délégation de signature est donnée aux agents ci-après,

- Madame Marie LARROUDÉ, ICPEF, cheffe du service régional des formations et du développement (SRFD), à l'exception des actes précisés à l'article 4 ;
- Monsieur Vincent DARMUZEY, ICPEF, chef du service régional d'information statistique, économique et territoriale (SRISET), à l'exception des actes précisés à l'article 4;
- Madame Nathalie ALEU-SABY, attachée d'administration hors classe (AHC), secrétaire générale, à l'exception des actes précisés à l'article 4;
- Madame Marie-Claire GUERO, cheffe de mission, cheffe du service régional forêt, bois (SERFOB), à l'exception des actes précisés à l'article 4;
- Madame Catherine PAVÉ, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (IDAE), cheffe du service régional de l'alimentation (SRAL), à l'exception des actes précisés à l'article 4;
- Monsieur Guillaume RANDRIAMAMPITA, ICPEF, chef du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA), à l'exception des actes précisés à l'article 4;

## SECTION II COMPETENCE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

#### Article 3:

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie ALEU-SABY, AHC, secrétaire générale, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire relatifs à l'exécution des BOP déconcentrés, à l'exception des actes précisés à l'article 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ALEU-SABY, cette même délégation est donnée à :

Prénom - Nom	Grade	Compétence	BOP
Marie-Claire GUERO	IDAE, cheffe de mission	SERFOB	BOP 149
Catherine PAVÉ	IDAE	SRAL	BOP 206
Marie LARROUDÉ	ICPEF	SRFD	BOP 143
Guillaume RANDRIAMAMPITA	ICPEF	SRAA	BOP 154
Vincent DARMUZEY	ICPEF	SRISET	UO du BOP 21501C

Article 4 : Actes exclus du champ de la délégation établie par les articles 2 et 3

- les décisions relevant du responsable de BOP délégué, notamment la programmation budgétaire et la répartition des moyens (effectifs et crédits) aux unités opérationnelles ;
- les courriers adressés au ministre, au préfet de région, aux préfets de département, au président du Conseil Régional, aux présidents des conseils départementaux, aux sénateurs, députés et élus de la région, au directeur de cabinet du ministre, aux directeurs d'administration centrale, aux présidents des organisations professionnelles régionales;
- tout courrier ou toute décision dont le contenu spécifique engage la responsabilité du directeur au delà du cadre habituel de fonctionnement du service ;
- les décisions attributives de subvention.

#### Article 5:

Toutes les dispositions antérieures à cette subdélégation sont abrogées.

#### Article 6: Exécution

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et le trésorier-payeur-général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 6 janvier 2016

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la

forêt,

Bruno LION

R76-2016-01-06-002

# DRAAF - Décision subdélégation de signature Bruno Lion aux agents DRAAF FranceAgriMer

DRAAF - Décision portant subdélégation de signature aux agents FranceAgriMer en région.
- signée par M. le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -



#### PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE SECRETARIAT GENERAL AFFAIRE SUIVIE PAR : Rodolphe Anjard Téléphone : 05.61.10.61.19

Décision n° 2016-01/DRAAF portant subdélégation de signature aux agents de FranceAgriMer en région

#### Le Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

VU le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'ASP, à FranceAgriMer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;

VU le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1<sup>er</sup>, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28;

VU le décret n° 84.1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Pascal AUGIER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Bruno LION directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

VU la convention en date du 2 mars 2015 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Midi-Pyrénées ;

VU la décision du directeur général de FranceAgriMer en date du 22 décembre 2015 portant délégation de signature au profit de M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer;

VU l'arrêté du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en date du 4 janvier 2016 portant délégation de signature au profit de M. Pascal AUGIER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du représentant territorial de FranceAgriMer, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en date du 5 janvier 2016 portant délégation de signature au profit de M. Bruno LION, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par les décisions du 18 juin 2009 et du 28 octobre 2009, portant organigramme et organisation générale de FranceAgriMer, parue au bulletin officiel n° 13 du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4;

#### Décide:

Article 1: Délégation de signature est donnée à M. Pierre LABRUYÈRE, chef de service FranceAgriMer, chef du service régional de FranceAgriMer, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions techniques de FranceAgriMer dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Cette même délégation est donnée à Messieurs Stéphane BOUNEAU et Laurent MAYOUX, agents de FranceAgriMer.

Délégation de signature est donnée à Mme. ALEU-SABY, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale de la DRAAF, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions relevant des affaires générales.

#### Article 2 : Sont exclus du champ de la délégation :

- les courriers au directeur de cabinet du ministre, aux directeurs d'administration centrale, aux présidents des organisations professionnelles régionales ;
- tout courrier ou toute décision dont le contenu spécifique engage la responsabilité du directeur au delà du cadre habituel de fonctionnement du service ;

Article 3: Toutes les dispositions antérieures à cette subdélégation sont abrogées.

<u>Article 4</u>: Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 6 janvier 2016

Le Directeur Régional adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Bruno LION

R76-2016-01-04-024

# DREAL - Arrêté subdélégation signature du DREAL LRMP aux agents - niveau régional

DREAL - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Niveau régional.

- signé par M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -



#### PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Secrétariat Général

Affaire suivie par : Anne CALMET Téléphone : 05 62 30 26 51 Télécopie : 05 62 30 27 49

Courriel: anne.calmet@developpement-dumble.gouv.fr

#### Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Niveau régional

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

#### Arrête:

<u>Article 1</u> - En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature est donnée par Monsieur Didier KRUGER à :

520 allée Henri II de Montmorency - 34064 Montpellier - CS 69007 - Cedex 02 - Tél. 04 34 46 64 00 Cité administrative - 1 rue de la cité administrative - CS 80002 - 31074 TOULOUSE CEDEX 9 - Tél. 05 61 58 50 00

- Monsieur Philippe MONARD, directeur régional adjoint ;
- · Monsieur Cyril PORTALEZ, directeur régional adjoint ;
- · Madame Laurence PUJO, directrice régionale adjointe :
- Madame Annie VIU, directrice régionale adjointe ;
- Monsieur Michel GAUTIER adjoint au directeur ;

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, au nom du préfet de région.

<u>Article 2</u> - La subdélégation de signature conférée par l'article 1 sera exercée selon les domaines suivants, par :

#### A) Personnel

· Madame Anne CALMET, secrétaire générale;

#### ainsi que:

- Madame Frédérique BADAROUX;
- Monsieur Christophe BOUILLY, chargé de la Mission Pilotage régional, Madame Dominique BLANC et Monsieur Nicolas TRAVERS;
- Madame Muriel CHAUVEL, chargée du cabinet et de la communication, et Madame Brigitte PONCET;
- Monsieur Pascal DAGRAS, chef de la Direction Risques Industriels, et Monsieur Philippe FRICOU, son adjoint;
- Monsieur Philippe CHAPELET, chef de la Direction Risques Naturels, et Monsieur Jean-Marie COULOMB, son adjoint ;
- Monsieur Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Monsieur Patrick BURTÉ, son adjoint ;
- Madame Zoé MAHE, chef de la Direction Écologie, et Madame Paula FERNANDES, son adjointe :
- Monsieur Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Monsieur Frédéric DENTAND, son adjoint;
- Monsieur Jean-Emmanuel BOUCHUT, chef de la Direction Aménagement, et Monsieur Jean-Philippe GUERINET, son adjoint ;
- Madame Marie-Pierre DRIGET, chef de la Direction Appui Mutualisé, y compris pour les actes afférents à la gestion des membres des corps des adjoints administratifs de l'équipement visés par l'arrêté du 7 décembre 2010, et Jean-Christophe RELIER, son adjoint;
- Monsieur Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère ;
- Monsieur Hervé LABELLE, chef de l'Unité départementale de l'Hérault ;
- Monsieur Michel CHAUGNY, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers;
- Monsieur Jean NIQUET, chef de l'Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège ;
- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron ;
- Monsieur Alain CHAMPEIMONT, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn-et-Garonne et du Lot;

pour ce qui concerne les ordres de mission sur le territoire national, les congés annuels, et jours RTT des agents relevant de leur autorité;

- B) Responsabilité civile
  - · Madame Anne CALMET, secrétaire générale;
  - Madame Frédérique BADAROUX.
- C) Gestion du patrimoine
  - · Madame Anne CALMET, secrétaire générale;
  - Madame Frédérique BADAROUX.

#### Article 3 - Subdélégation est également accordée :

- A) pour les affaires relevant de leurs attributions, à :
  - · Madame Anne CALMET, Secrétaire Générale;
  - Madame Frédérique BADAROUX ;
  - Monsieur Pascal DAGRAS, chef de la Direction Risques Industriels, et Monsieur Philippe FRICOU, son adjoint;
  - Monsieur Philippe CHAPELET, chef de la Direction Risques Naturels, et Monsieur Jean-Marie COULOMB, son adjoint;
  - Monsieur Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Monsieur Patrick BURTÉ, son adjoint;
  - Madame Zoé MAHE, chef de la Direction Écologie, et Madame Paula FERNANDES, son adjointe;
  - Monsieur Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Monsieur Frédéric DENTAND, son adjoint;
  - Madame Marie-Pierre DRIGET, chef de la Direction Appui Mutualisé, et Jean-Christophe RELIER, son adjoint ;
  - Monsieur Christophe BOUILLY, chargé de la Mission Pilotage régional, Madame Dominique BLANC et Monsieur Nicolas TRAVERS;
  - Madame Muriel CHAUVEL, chargée du cabinet et de la communication ;
  - Monsieur Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales;
  - Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère;
  - Monsieur Hervé LABELLE, chef de l'Unité départementale de l'Hérault ;
  - Monsieur Michel CHAUGNY, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers :
  - Monsieur Jean NIQUET, chef de l'Unité inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège :
  - Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron ;
  - Monsieur Alain CHAMPEIMONT, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn-et-Garonne et du Lot.
- B) en ce qui concerne le transport public routier de personnes et de marchandises et commissionnaires de transport :
  - Monsieur Patrice WANDROL, chef du Département Transports routiers, pour toutes autorisations ou licences qui permettent l'exercice des activités de transport de personnes ou de marchandises, ou des activités associées au transport, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Transports intérieurs du 30 décembre 1982, et des textes pris pour son application.

14

- C) en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des investissements routiers sur voirie nationale et opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris autoroute et voie express :
  - Monsieur Christian GODILLON, chef de la Direction Transports, et Monsieur Patrick BURTÉ, son adjoint, pour tous les actes incombant à l'expropriant et toutes opérations d'instruction à 'exclusion des arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et des enquêtes parcellaires et arrêtés de cessibilité, ceci en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.
- D) en ce qui concerne l'autorité environnementale :
  - Monsieur Eric PELLOQUIN, chef de la Direction Énergie et Connaissance, et Monsieur Frédéric DENTAND, son adjoint ;
  - Monsieur Quentin GAUTIER, chef du Département Autorité environnementale pour les décisions d'examen au cas par cas au titre des projets.

<u>Article 4</u> - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 4 janvier 2016

Le Directeur Régional,

Didier KRUGER

R76-2016-01-05-001

## SGAR - Arrêté délégation signature Bruno Lion DRAAF Adjoint

SGAR - Arrêté portant délégation de signature à M. Bruno Lion, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -



#### PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales Pôle modernisation et moyens mutualisés Affaire suivie par : Elisabeth Ventax

Affaire suivie par : Elisabeth Ventax Téléphone : 05 34 45 38 70

Arrêté 2016/SGAR portant délégation de signature à M. Bruno Lion, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique nº 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1;

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives :

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Pascal Augier directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Bruno Lion directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête:

1 Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. 05 34 45 34 45 http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr

Article 1<sup>er</sup>. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Augier, les délégations données par l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé sont exercées par M. Bruno Lion, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

M. Bruno Lion peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions des délégations données par l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé.

Article 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 5 janvier 2016

Mavllos Pascal MAILHOS

R76-2016-01-05-002

# SGAR - Arrêté délégation signature Bruno Lion DRAAF adjoint - FranceAgriMer

SGAR - Arrêté portant délégation de signature à M. Bruno Lion, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, au titre de FranceAgriMer.

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

#### PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales Pôle modernisation et moyens mutualisés

Affaire suivie par : Elisabeth Ventax Téléphone : 05 34 45 38 70

Arrêté 2016/SGAR portant délégation de signature à M. Bruno Lion, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, au titre de FranceAgriMer.

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, Représentant territorial de FranceAgriMer officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite

Vu le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28;

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer);

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1;

Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Pascal Augier directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Bruno Lion directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées;

Vu la décision du directeur général de FranceAgriMer du 22 décembre 2015 portant délégation de signature à M. Pascal Mailhos, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, représentant territorial de FranceAgriMer;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, au titre de FranceAgriMer;

Vu la convention du 2 mars 2015 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Midi-Pyrénées ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête:

1 Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. 05 34 45 34 45 http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrénées.gouv.fr

Article 1<sup>er</sup>. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Augier, les délégations données par l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé sont exercées par M. Bruno Lion, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

M. Bruno Lion peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions des délégations données par l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé.

Article 2. — Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 5 janvier 2016

Martho

Pascal MAILHOS